Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 15/06/2026
Publié le
ID : 029-212902167-20260605-DLIB_20260603-DE

COMMUNE DE PLUGUFFAN

Séance du 05 juin 2026
Délibération n° 2026-06-03
Domaine d'intervention : 2.1
Nomenclature « Actes »
Nombre de conseillers en exercice : 27

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

L'an deux mille vingt-six le cinq juin, à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal de PLUGUFFAN, régulièrement convoqué le vingt-neuf mai deux mille vingt-six, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal LINCOT, Maire.

Étaient présents tous les conseillers en exercice, à l'exception de Madame PHOUHINEC Véronique, Madame GARREC LARVOL Françoise, Madame CANEVET Marie-Renée, Madame DUVAIL Nelly, Monsieur CANO Paul.

Madame PLOUHINEC Véronique a donné procuration à Monsieur LE CORRE Dominique.
Madame GARREC LARVOL Françoise a donné procuration à Madame PLOUZENNEC Edith,
Madame CANEVET Marie-Renée a donné procuration à Madame CHAFFIN Sandrine,
Madame DUVAIL Nelly a donné procuration à Madame COIGNARD Isabelle.
Monsieur CANO Paul a donné procuration à Monsieur DOLOU Bruno.

Monsieur L'HER Ronan a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Révision n°2 du Plan Local d'Urbanisme : création d'une commission et désignation des membres

Lors de la séance du conseil municipal du 16 octobre 2025, l'assemblée a décidé de procéder à la mise en œuvre de la révision numéro 2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) sur l'ensemble du territoire communal.

A cet effet, il convient de créer une commission « PLU » dont les membres participeront à l'avancée des travaux accompagnés du bureau d'études désigné en la matière.

Entendu l'exposé de Monsieur Ronan L'HER, adjoint au maire ;

Considérant l'avis favorable de la commission « Travaux et Urbanisme » réunie le 19 mai 2026 ;

Le conseil municipal,

après en avoir délibéré et enregistré les candidatures potentielles, à l'unanimité des suffrages exprimés (pour : 27 ; contre : 0 ; abstention : 0) :

↳ décide la création de la commission « Plan Local d'Urbanisme »,

Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 15/06/2026
Publié le
ID : 029-212902167-20260605-DLIB_20260603-DE

- fixe à 6 le nombre de ses membres en plus du maire, Président de la commission, répartis comme suit : 4 membres issus de la liste conduite par Monsieur Pascal LINCOT, 1 membre issu de la liste conduite par Madame Viviane RAOUL et 1 membre issu de la liste conduite par Monsieur Pierre-Yves BIGER,

- décide en vertu de l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales de procéder, non pas par vote au scrutin secret mais à main levée, à la désignation des membres.

Sont candidats :

- Liste conduite par Monsieur Pascal LINCOT : Monsieur L'HER Ronan, Monsieur HENNAF Emmanuel, Madame PLOUZENNEC Edith, Madame LE LAN Mariannick,
- Liste conduite par Madame Viviane RAOUL : Monsieur DAUBIGNE Marc
- Liste conduite par Monsieur Pierre-Yves BIGER : Monsieur BIGER Pierre-Yves

A l'issue du scrutin, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité de suffrages exprimés (pour : 27 ; contre : 0 ; abstention : 0) la composition de la commission « Plan Local d'Urbanisme (PLU) » présidée par Monsieur Pascal LINCOT, Maire, ainsi qu'il suit :

Liste conduite par	*Liste conduite par*	*Liste conduite par*
Pascal LINCOT	*Viviane RAOUL*	*Pierre-Yves BIGER*
Monsieur L'HER Ronan	Monsieur DAUBIGNE Marc	Monsieur BIGER Pierre-Yves
Monsieur HENNAF Emmanuel		
Madame PLOUZENNEC Edith		
Madame LE LAN Mariannick		

Le Maire,

Pascal LINCOT